

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2022_50

SE2016-05 ASSURANCE – AVENANTS DE PROLONGATION DE DURÉE (LOTS 3 ET 4)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 21 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu le marché de services n° SE2016-05 Marché global d'assurance passé pour la partie flotte automobile et au to-mission (Lot 3) et la protection juridique et la protection fonctionnelle (Lot 4), attribué à la société SMACL Assurances qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

Vu la DP2021-01 portant avenant de prolongation du marché SE2016-05 pour les lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu la DP2022-01 portant avenant de prolongation du marché SE2016-05 pour les lots 3 et 4 jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant le terme du marché, le Syndicat a demandé la prolongation pour 6 mois supplémentaires afin de relancer un nouveau marché,

Considérant que la SMACL a accepté cette prolongation selon certaines conditions financières,

Considérant que cela ne remet pas en cause les règles de passation des marchés publics (passés selon la procédure adaptée et publiée au BOAMP), la totalité du marché ne dépassant pas le seuil des 209 000,00 € HT (pour les marchés lancés avant le 1^{er} janvier 2018),

Il convient donc de signer ces avenants pour officialiser cette proposition.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer avec la SMACL Assurances sise 141, avenue Salvador Allende, CS 20222 – 79031 NIORT Cedex 9 les avenants au marché SE2016-05 Lot 3 et 4 suivants :

Lot 3 Flotte automobile et accessoires :

Avenant n°4 auto collaborateur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2023 ;

Lot 4 Protection juridique et pénale :

Avenant n°4 Juripacte

Avenant n°4 Promut Elus et Fonctionnaires pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 30 juin 2023 ;

- Article 2 : **PRÉCISE** que ces avenants entraîneront une majoration en fonction de l'indice en vigueur ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2023.

Fait à Damazan, le 18 octobre 2022

Le Président,

Michel MASSET